

---

## POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ HANDICAP

---

### **I – Accessibilité environnementale**

Le cabinet où se déroule la prestation de bilan de compétences se situe au 85 cours Aristide Briand, 33000 Bordeaux. L'établissement est un ERP de catégorie 5. Il a reçu en 2019 un avis favorable par la Commission d'accessibilité aux personnes handicapées de la ville de Bordeaux. Le lieu est donc reconnu comme étant conforme aux normes d'accessibilité.

Toutefois, une petite marche est présente à l'entrée du bâtiment et la porte d'entrée peut-être un peu lourde pour une personne se déplaçant en fauteuil roulant. De ce fait, si vous êtes en situation de handicap moteur, je viendrai vous aider. Il faudra alors me spécifier en amont de la séance découverte votre situation. Sinon, il vous suffira de sonner à mon interphone pour que je puisse vous ouvrir la porte.

En ce qui concerne l'intérieur de l'établissement, les toilettes publiques sont également aux normes. L'espace est suffisant pour laisser passer un fauteuil et une rampe de maintien est également installée. Mon cabinet se situant au 1<sup>er</sup> étage, vous pourrez y accéder via l'ascenseur qui se situe au fond à droite du sas d'entrée. L'espace de l'ascenseur est également prévu pour accueillir un fauteuil. Enfin, la porte d'entrée de mon cabinet ainsi que l'espace à l'intérieur du cabinet est suffisant pour laisser passer un fauteuil.

Enfin, l'établissement se trouve à quelques mètres de l'arrêt Victoire du tram B. Le chemin pour arriver jusqu'au cabinet est accessible.

## **II – Accessibilité de la prestation**

Chez PsyCLEIA, l'accessibilité n'est pas seulement une obligation légale, c'est une philosophie. Ayant conscience que la déficience peut entraîner des difficultés au quotidien, j'ai à cœur de proposer un bilan qui ne vous demandera pas d'énergie supplémentaire. Car c'est bien à la situation de s'adapter et non à vous.

Dans la dynamique instaurée par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, des aménagements raisonnables doivent être pensés, identifiés puis mis en place afin de proposer une prestation qualitative pour tous.

Ainsi, si vous êtes en situation de handicap et que vous souhaitez vivre l'aventure PsyCLEIA, nous pourrions échanger ensemble sur vos difficultés ainsi que vos besoins en termes d'aménagements. Dans la démarche du bilan, une séance de découverte gratuite et sans engagement vous est proposée. C'est lors de cette séance que nous pourrions évoquer vos besoins.

Étant moi-même référente handicap et ayant une expérience dans les Prestations d'Appuis Spécifiques (PAS) pour le handicap cognitif, nous pourrions identifier sans difficultés les moyens de compensation. Si les aménagements doivent être plus spécifiques ou demandant l'intervention d'un autre acteur (par exemple un interprète LSF), nous pourrions faire appel aux professionnels de mon réseau qui pourront nous guider.

De manière générale, personne ne peut vous refuser une prestation ou toute autre démarche en raison de votre handicap. Légalement, cela s'identifierait à de la discrimination.

Dernière version en vigueur au 15/04/2024

J'ai conscience que parler de son handicap et de ses difficultés peut être délicat. Sachez qu'il n'y a aucune obligation. C'est une information personnelle qui vous concerne et vous seul pouvez décider d'en parler ou non. Toutefois, évoquer ses difficultés et ses besoins d'aménagements vous permet de réaliser le bilan (ou toute autre action de formation) dans les meilleures conditions possibles. La question relative à la situation de handicap est posée lors de la séance de découverte. Cela permet d'entamer le sujet et de lancer rapidement les démarches si besoin d'adaptation il y a.

Vous avez des questions ou souhaitez plus d'informations ? N'hésitez pas à me contacter au 06.47.05.85.42 ou par mail à l'adresse suivante : [julie.laurent@psycleia.com](mailto:julie.laurent@psycleia.com).

Fait à Bordeaux, le 15/04/2024

